



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE FRANÇOIS
ACCORDANT L'INDULGENCE
À L'OCCASION DU JUBILÉ EXTRAORDINAIRE DE LA MISÉRICORDE**

*A mon vénéré frère
Mgr Rino Fisichella
président du Conseil pontifical
pour la promotion de la nouvelle évangélisation*

L'approche du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde me permet de me concentrer sur certains points sur lesquels je considère qu'il est important d'intervenir afin de permettre que la célébration de l'Année Sainte soit pour tous les croyants un véritable moment de rencontre avec la miséricorde de Dieu. Je désire en effet que le Jubilé soit une expérience vivante de la proximité du Père, permettant presque de toucher du doigt sa tendresse, afin que la foi de chaque croyant se renforce et que le témoignage devienne ainsi toujours plus efficace.

Ma pensée va, en premier lieu, à tous les fidèles qui, dans chaque diocèse ou comme pèlerins à Rome, vivront la grâce du Jubilé. Je désire que l'indulgence jubilaire soit pour chacun une expérience authentique de la miséricorde de Dieu, qui va à la rencontre de tous avec le visage du Père qui accueille et pardonne, oubliant entièrement le péché commis. Pour vivre et obtenir l'indulgence, les fidèles sont appelés à accomplir un bref pèlerinage vers la Porte Sainte, ouverte dans chaque Cathédrale ou dans les églises établies par l'évêque diocésain, ainsi que dans les quatre basiliques papales à Rome, comme signe du désir profond de véritable conversion. De même, j'établis que l'on puisse obtenir l'indulgence dans les sanctuaires où est ouverte la Porte de la Miséricorde et dans les églises qui sont traditionnellement identifiées comme jubilaires. Il est important que ce moment soit uni, avant tout, au Sacrement de la Réconciliation et à la célébration de la sainte Eucharistie par une réflexion sur la miséricorde. Il sera nécessaire d'accompagner ces célébrations par la profession de foi et par la prière pour ma personne et pour les intentions que je porte dans mon cœur pour le bien de l'Eglise et du monde entier.

Je pense, en outre, à ceux qui, pour divers motifs, n'auront pas la possibilité de se rendre à la Porte Sainte, en premier lieu les malades et les personnes âgées et seules, que leurs conditions empêchent souvent de sortir de chez eux. Pour ces personnes, il sera d'une grande aide de vivre la maladie et la souffrance comme expérience de proximité au Seigneur qui, dans le mystère de sa passion, mort et résurrection, indique la voie maîtresse pour donner un sens à la douleur et à la solitude. Vivre avec foi et espérance joyeuse ce moment d'épreuve, en recevant la communion ou en participant à la Messe et à la prière communautaire, également à travers les divers moyens de communication, sera pour elles la façon d'obtenir l'indulgence jubilaire. Ma pensée va aussi aux détenus, qui font l'expérience de la restriction de leur liberté. Le Jubilé a toujours constitué l'opportunité d'une grande amnistie, destinée à toucher de nombreuses personnes qui, bien que méritant une peine, ont toutefois pris conscience de l'injustice qu'elles ont commise, et désirent sincèrement s'insérer à nouveau dans la société en apportant leur contribution honnête. Qu'à toutes ces personnes parvienne de façon concrète la miséricorde du Père qui désire être proche de ceux qui ont le plus besoin de son pardon. Dans les chapelles des prisons, elles pourront obtenir l'indulgence et, chaque fois qu'elles passeront par la porte de leur cellule, en adressant leur pensée et leur prière au Père, puisse ce geste signifier pour elles le passage de la Porte Sainte, car la miséricorde de Dieu, capable de transformer les cœurs, est également en mesure de transformer les barreaux en expérience de liberté.

J'ai demandé que l'Eglise redécouvre en ce temps jubilaire la richesse contenue dans les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. L'expérience de la miséricorde, en effet, devient visible dans le témoignage de signes concrets comme Jésus lui-même nous l'a enseigné. Chaque fois qu'un fidèle vivra l'une ou plusieurs de ces œuvres en première personne, il obtiendra certainement l'indulgence jubilaire. D'où l'engagement à vivre de la miséricorde pour obtenir la grâce du pardon complet et total en vertu de la force de l'amour du Père qui n'exclut personne. Il s'agira donc d'une indulgence jubilaire plénière, fruit de l'événement lui-même qui est célébré et vécu avec foi, espérance et charité.

Enfin, l'indulgence jubilaire peut être obtenue également pour les défunts. Nous sommes liés à eux par le témoignage de foi et de charité qu'ils nous ont laissé. De même que nous les rappelons dans la célébration eucharistique, ainsi, nous pouvons, dans le grand mystère de la communion des Saints, prier pour eux afin que le visage miséricordieux du Père les libère de tout résidu de faute et puisse les accueillir dans ses bras, dans la béatitude qui n'a pas de fin.

L'un des graves problèmes de notre temps est sans aucun doute le changement du rapport à la vie. Une mentalité très répandue a désormais fait perdre la sensibilité personnelle et sociale adéquate à l'égard de l'accueil d'une vie nouvelle. Le drame de l'avortement est vécu par certains avec une conscience superficielle, qui semble ne pas se rendre compte du mal très grave qu'un tel acte comporte. Beaucoup d'autres, en revanche, bien que vivant ce moment comme un échec, considèrent ne pas avoir d'autres voies à parcourir. Je pense, en particulier, à toutes les femmes qui ont eu recours à l'avortement. Je connais bien les conditionnements qui les ont conduites à

cette décision. Je sais qu'il s'agit d'un drame existentiel et moral. J'ai rencontré de nombreuses femmes qui portaient dans leur cœur la cicatrice de ce choix difficile et douloureux. Ce qui a eu lieu est profondément injuste; pourtant, seule sa compréhension dans sa vérité peut permettre de ne pas perdre l'espérance. Le pardon de Dieu à quiconque s'est repenti ne peut être nié, en particulier lorsqu'avec un cœur sincère, cette personne s'approche du Sacrement de la Confession pour obtenir la réconciliation avec le Père. C'est également pour cette raison que j'ai décidé, nonobstant toute chose contraire, d'accorder à tous les prêtres, pour l'Année jubilaire, la faculté d'absoudre du péché d'avortement tous ceux qui l'ont provoqué et qui, le cœur repenti, en demandent pardon. Que les prêtres se préparent à cette tâche importante en sachant unir des paroles d'authentique accueil à une réflexion qui aide à comprendre le péché commis, et indiquer un itinéraire de conversion authentique pour pouvoir obtenir le pardon véritable et généreux du Père qui renouvelle tout par sa présence.

Une dernière considération s'adresse aux fidèles qui, pour diverses raisons, désirent fréquenter les églises où les offices sont célébrés par les prêtres de la Fraternité Saint Pie X. Cette Année jubilaire de la Miséricorde n'exclut personne. Certains confrères évêques m'ont fait part en plusieurs occasions de leur bonne foi et pratique sacramentelle, unie toutefois à la difficulté de vivre une situation pastorale difficile. J'espère que dans un proche avenir, l'on pourra trouver les solutions pour retrouver une pleine communion avec les prêtres et les supérieurs de la Fraternité. Entre temps, animé par l'exigence de répondre au bien de ces frères, j'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, au cours de l'Année Sainte de la Miséricorde, s'approcheront, pour célébrer le Sacrement de la Réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés.

M'en remettant à l'intercession de la Mère de la Miséricorde, je confie à sa protection la préparation de ce Jubilé extraordinaire.

Du Vatican, le 1er septembre 2015.

François